

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL – N° 87 - JUIN 2018

Ce bulletin a été réalisé par Bruno Laulan, Odile Marchal, Elisabeth Rouet, Dominique Royer, Philippe Rudant.

Sommaire

Edito	P.1
Educatif	P.2
Educatif	P.3
Revendicatif	P.4
Revendicatif	P.5
Actualités	P.6
Retraité.(e)s	P.7
Brèves - Se syndiquer	P.8
Encarts	

LA FSU TOUJOURS DANS L'ACTION

Le 22 mai 2018 a eu lieu la 3ème journée de mobilisation dans la Fonction publique à l'appel, pour la première fois, des 9 organisations syndicales représentatives de la Fonction publique. Cette journée s'est traduite par 140 cortèges et rassemblements sur l'ensemble du territoire réunissant des centaines de milliers de manifestants.

Et la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à un gouvernement excessivement libéral qui n'hésite plus à remettre en cause des acquis fondamentaux tel que le paritarisme et le CHSCT. Sous couvert de modernisme et de simplification, il souhaite supprimer les droits les plus élémentaires des agents de la Fonction publique puisqu'ils ne seraient plus représentés en CAP et leurs conditions de travail ne seraient plus défendues en CHSCT. C'est un recul sans précédent pour laisser la place à l'arbitraire de la hiérarchie pour la gestion des carrières (voir en page 4).

La FSU a lancé une pétition "*Pour le respect de nos droits : Pas touche aux CAP et CHSCT !*" à faire signer sans modération ainsi que celle d'Anicet Le Pors et Gérard Aschieri invitant aussi à signer une pétition en ligne "la Fonction publique : une idée d'avenir".

Après le rendez-vous salarial manqué du 18 juin, la FSU réaffirme qu'il y a urgence à entendre la contestation et les revendications des agents, notamment concernant le nouveau gel du point d'indice, le développement des services publics et l'amélioration des conditions de travail. Et c'est possible ! Preuve en est : la France est première au palmarès européen des dividendes versés aux actionnaires avec ces 46,8 milliards d'euros donnés en 2018.

Ce n'est pas une question de moyens, juste une question de choix, il suffit de vouloir faire les bons.

Bonnes vacances à toutes et à tous !



* Ecart de rémunérations femmes-hommes dans la fonction publique, à compétence et fonction égales.

Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Parce que nous faisons confiance aux représentants du SNUipp-FSU.

adherer.snuipp.fr

SNUipp FSU

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Attaque violente contre les postes second degré

2018 - Hausse des effectifs ... Baisse du nombre de postes au secondaire !



Selon les prévisions de la Depp*, dans le second degré, une hausse des effectifs est prévue jusqu'en 2022. A la rentrée 2018, on comptera 50 000 élèves en plus dont 34 000 supplémentaires en collège. A la rentrée 2019 il y aura 40 000 élèves en plus dont 38 000 en collège. Cela représente environ 1500 postes à créer à la rentrée 2018, certainement autant en 2019, alors que le ministère a acté une diminution du nombre de postes ! La réforme du lycée et de la voie professionnelle, avec des baisses d'heures de cours vont occasionner respectivement la suppression de 13 000 et 18 000 postes.

A ce rythme, nul doute que l'objectif gouvernemental de la suppression de 50 000 postes dans la Fonction publique d'état soit atteint rapidement ainsi que la casse de l'éducation nationale et des services publics !

*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Éducation Prioritaire

Afin de préparer les discussions sur la future carte de l'Éducation prioritaire, les syndicats éducation de la FSU ont signifié au ministre que celle-ci devait être établie en prenant en compte la situation de certains territoires, et soit basée sur les critères scolaires et sociaux partagés. La tentation (par mesure d'économies budgétaires) d'un recentrage sur un nombre restreint d'établissements et d'écoles ne ferait qu'aggraver les inégalités scolaires déjà particulièrement fortes en France.



Dans ce même courrier, la FSU a aussi rappelé les promesses de campagne du président concernant l'indemnité supplémentaire de 3000 € en REP+, et a demandé que le dossier soit ouvert.

Une action syndicale supplémentaire à mener avec l'espoir qu'elle aboutisse aussi bien que celle menée par le SNUipp-FSU pour les professeurs des écoles éducateurs et éducatrices en EREA : ils toucheront enfin l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves (ISAE) dont ils étaient exclus depuis sa création (2016).

COLLEGE : dernière minute !!!

Des nouveaux programmes publiés le 12 juillet ?

Les enseignants de collège ont dû pendant leurs vacances d'été 2016, revoir la totalité des programmes suite à la fameuse réforme du collège et ce sur les 4 niveaux en même temps. Ce fût pour eux une tâche difficile et fastidieuse.

Devront-ils à nouveau s'y remettre cet été ?

Au premier trimestre scolaire 2017, le ministre a multiplié les commissions pour contourner un CSP qu'il voulait contrôler. Ont fait suite des démissions en chaîne et la nomination d'une nouvelle présidente, Souad Ayada. Celle-ci dès sa nomination a annoncé par voie de presse sa détermination à « lisser les programmes du CP à la 3^{ème} ». Que se cache-t-il sous ce nouveau vocabulaire ?

Lors du CSE du 14 juin, la question a été posée par la FSU, et il n'y a pas eu de vraie réponse, si ce n'est que les textes seront présentés au prochain CSE du 12 juillet pour une application à la rentrée 2018 !

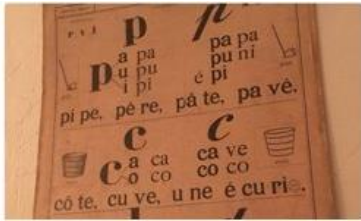
Une fois de plus, tout est fait dans la précipitation, sans concertation préalable et pendant une période de vacances. Sous ce vocabulaire de « lissage », se cache certainement l'idée de réécrire les programmes, au risque de déstabiliser encore les enseignants, et les familles.

La FSU n'a pas manqué de le souligner le 14 juin et s'opposera le 12 juillet à une nouvelle valse des programmes sur les 4 niveaux du collège.

« La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie »

J.M. Blanquer. Le Parisien du 28 avril 2018

Retour à l'archaïsme ?

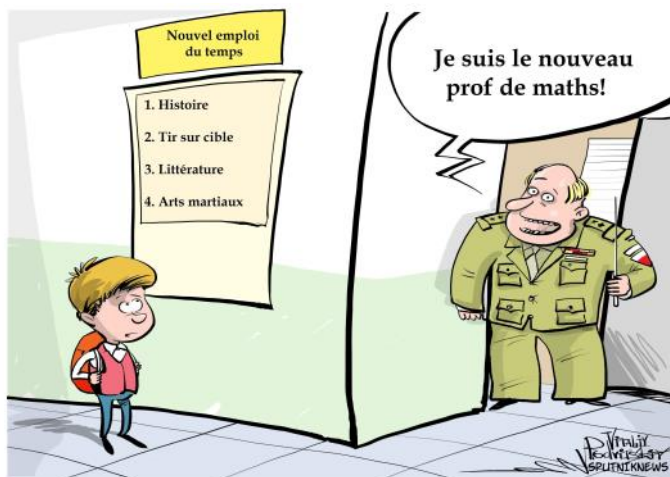


Les textes sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques en école primaire et collège sont parus au B.O du 26 avril. Dans un communiqué commun, le SNUipp et le SNES déplorent qu'ils ne répondent pas

à l'enjeu d'améliorer les mauvais résultats des élèves français soulignés par les évaluations internationales récentes, avec notamment des résultats qui restent fortement corrélés à l'origine sociale des élèves. Pour eux, le caractère inédit d'une telle démarche est inquiétant quant à la conception du métier d'enseignant et du respect de la professionnalité de ces derniers.

Ces textes font l'impasse sur les résultats de la recherche dans le domaine de la lecture, notamment sur des pans entiers de l'apprentissage de la compréhension des textes et des mathématiques.

L'article sur la grammaire et le vocabulaire conçoit la langue comme un catalogue de notions. Or on n'enrichit pas son vocabulaire en apprenant des listes par cœur mais en réinvestissant les mots des textes lus, dans des activités d'écriture et de création.



De même, en mathématiques l'accent est mis sur le « comptage-numérotage », un apprentissage mécanique qui ne permet pas de construire le nombre et qui est en contradiction avec les programmes. La question du sens des opérations, pourtant essentielle, est éludée.

Quel est alors le but de ces textes

Mettre les enseignants au pas et leur interdire l'exercice de leur liberté pédagogique ? Nier leur professionnalité et leur capacité à construire les apprentissages dans le respect des besoins de leurs élèves ? On est loin de l'école de la confiance, formule qu'affectionne pourtant le ministre. Comment lire autre chose que du mépris quand il va jusqu'à conseiller aux enseignants de « se promener dans les rangs pendant les activités des élèves » ?

Pour les enseignants qui s'écarteraient de ces instructions, le ministre lui-même promet les foudres de l'inspection dans l'entretien donné au Parisien. « Certains (inspecteurs) regrettaient de ne pouvoir intervenir quand ils constataient telle ou telle mauvaise pratique en classe en l'absence de texte national de référence. Désormais il y en a un... La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie ».

Ce n'est pourtant pas l'avis d'une grande partie des Syndicats d'Inspection dont celui du SNPI-FSU :

Le SNPI—FSU met en avant une autre vision. " Notre institution scolaire a patiemment construit la nécessité de la liberté pédagogique. Cette liberté ne nie en rien la légitimité d'une politique nationale mais elle ne permet pas que la doxa d'un ministre se substitue à l'expertise professionnelle des enseignants. La définition des finalités est politique mais leur mise en œuvre ne peut faire l'économie d'une élaboration professionnelle responsable mais libre", estime le Snpi Fsu. " Le travail pédagogique et didactique ne peut se résumer à l'application de consignes, il demande l'exercice de compétences élaborées qui se construisent par une formation initiale et continue qui fait aujourd'hui largement défaut."

De nombreux scientifiques s'insurgent aussi sur cette méthode autoritaire et réductrice, dont Sylvie Plane (Professeur émérite de Sciences du langage, Sorbonne Université) :

« Le petit livre orange intitulé - Pour enseigner la lecture et l'écriture - que le ministère vient de faire paraître est tout à fait étonnant. Une bonne partie de la matière qu'il contient aurait pu donner lieu à un ouvrage utile car il fait état de considérations intéressantes. Mais au lieu de réaliser à partir de cette matière première un instrument au service des enseignants, c'est un instrument de contrôle tatillon, au service d'une obsession, qui a été élaboré par un service de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère. »

Reconnaître les enseignants, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité seraient de bien meilleures réponses aux enjeux posés au système éducatif français.

Mouvement inter académique PEGC

Cette année, un seul collègue demandait une mutation et elle lui était refusée lors du groupe de travail sur le mouvement inter des PEGC qui s'est tenu le mercredi 7 mars à la direction générale des ressources humaines à Paris. Les commissaires paritaires nationaux du SNUIPP/FSU sont intervenus, comme l'année dernière, pour dénoncer l'injustice faite aux PEGC qui demandent une mutation à l'inter. Chaque année des demandes ne sont pas satisfaites, ce qui est particulièrement injuste au regard des dizaines de postes libérés par les départs en retraite tous les ans par les PEGC comparés aux quelques demandes de mouvement à l'inter. Le SNUIPP et les autres organisations syndicales ont insisté sur le fait que certains collègues étaient bloqués parce que des Recteurs refusaient toute entrée de PEGC dans leur académie et ont demandé au ministère d'intervenir auprès des recteurs concernés, ce à quoi il s'est engagé, d'autant que cette année il n'y avait qu'une demande.

Après une relance du secteur national PEGC du SNUIPP auprès de la DGRH, n'ayant pas de réponse, et en rappelant que la seule demande n'était pas satisfaite, le collègue a enfin obtenu satisfaction ; l'intervention du ministère auprès de l'académie concernée ayant porté ses fruits.

Cette mutation est le résultat de l'intervention du secteur national PEGC du SNUIPP qui a su convaincre les représentants du ministère de la situation inique dans laquelle se retrouvent les PEGC qui demandent une mutation à l'inter.

Attaque violente contre le paritarisme

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics a dévoilé son projet pour «un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique». Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction publique en France depuis la Libération : **le paritarisme.**

Dans le projet présenté par la DGAFP(*), **les CAP par corps seraient supprimées, les CAP ne seraient plus consultées pour les titularisations, les CAP ne seraient plus consultées pour les mutations, les CAP ne seraient plus consultées pour les promotions de grade ou d'échelon, les CAP ne seraient plus consultées sur une partie des sanctions disciplinaires.**

Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élu-es du personnel pour le contrôle du bon déroulement des carrières, les élu-es en seraient réduit-es à examiner les seuls recours à l'initiative des collègues une fois les décisions prises sous le seul arbitre de la hiérarchie directe.

*Direction Générale de l'Administration de la Fonction publique

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait donc une nouvelle étape en détruisant un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires.

L'examen paritaire et préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique du fonctionnaire qui le préserve et le défend de tout arbitraire politique ou administratif.

La FSU appelle les agent-es à réagir à cette attaque frontale contre leurs droits en signant la pétition "Pour le respect de nos droits : Pas touche aux CAP et CHSCT!" relative au projet de «**déconcentration managériale**» de la Fonction publique présenté par le Gouvernement aux organisations syndicales, qui, en redéfinissant les compétences des CAP, n'est ni plus ni moins qu'une future **"suppression du paritarisme"**.

Cette pétition FSU peut être signée en ligne sur le site de la FSU à <http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

La FSU demande au gouvernement de revenir sur ses intentions et de faire de nouvelles propositions.



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



Le ministère programme la fusion des académies

Dans un rapport publié le 13 mai, l'Inspection générale de l'éducation nationale a fait un bilan de la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015, conséquence de la réforme territoriale mise en place la même année. Les rapporteurs ont affirmé qu'il était nécessaire d'aller plus loin. Ce rapport préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions, nécessitant donc des fusions d'académies actuelles. Le ministre, commanditaire de ce rapport, s'en empare.

Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions.

Un Recteur unique aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations ... Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. **L'état se désengage de son rôle de garant national en déconcentrant son administration et en accentuant les autonomies, ce qui est inacceptable !**

Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une régionalisation du recrutement et du mouvement des enseignants du second degré, à la fermeture d'écoles, de collèges, de lycées et lycées professionnels et à l'affaiblissement de l'offre éducative dans chaque nouvelle académie.

La FSU défend que les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés concrètement par le ministère. Pour la FSU, la régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.



Recours aux nouveaux contractuels

La DGAFP a réaffirmé la volonté du gouvernement d'étendre le recours au contrat dans la Fonction publique.

En effet, il envisage de modifier les lois et règlements qui limitent aujourd'hui le recrutement de contractuel-les. A terme, davantage d'emplois publics, y compris ceux qui correspondent à un besoin permanent, pourraient être pourvus par des non-titulaires.

Il souhaite créer un nouveau type de contrat : le « contrat de mission » qui prend fin au terme de la « mission ». Ce nouveau contrat serait calqué sur le contrat de chantier créé dans le secteur privé par les ordonnances réformant le code du travail, sans aucune précision sur les garanties qui y seraient associées. Il ne répondrait à aucun besoin nouveau de service public mais engendrerait une réduction des droits de l'agent.e.

Et plus globalement, le gouvernement ne répond toujours pas aux nécessaires améliorations à apporter aux conditions actuelles de recrutement, d'emploi des contractuel-les, de leurs rémunérations, formation, de leur accès aux droits et à leur conditions d'exercice souvent difficile.

La FSU exige toujours un plan de titularisation.

Le recrutement de personnels sous statut est une garantie d'égalité d'accès aux services publics pour les usager-es et d'indépendance des fonctionnaires.

C'est l'ensemble d'un modèle de société qui est en jeu.

La Fonction publique française dans la moyenne de l'OCDE

France-Stratégie (institut de prospective rattaché aux services du Premier ministre) a mené en 2010 une étude comparative de l'ensemble des emplois financés sur ressources publiques.

Il en ressort qu'en France, le nombre d'emplois rapporté au nombre d'habitants est assez proche des niveaux des pays anglo-saxons et très en deçà des pays nordiques.

Emplois publics pour 1 000 habitants

France : environ 90 ; Allemagne (50) ; Suède (140) ; Danemark (150) ; Etats-Unis (70) ; Canada (100).

La France n'est donc pas dans une situation extraordinaire comme le laisserait entendre les détracteurs de la Fonction publique, alors même que tous les besoins ne sont toujours pas couverts.

Au delà des moyens nécessaires à l'amélioration et au développement des services publics existants, il faudrait satisfaire des besoins nouveaux et prioritaires (service public de la petite enfance, service public d'aide à la personne en lien avec la perte d'autonomie...).

Action publique 2022

CAP 22 : l'heure du bilan.

Dans notre bulletin précédent (n°86 – mars 2018), nous évoquions en page 6 l'Action publique 2022, et formulions plus que des réserves, tant sur la forme que sur le fond.

Après restitution de l'opération « CAP22 » du gouvernement, il s'avère que nos inquiétudes étaient fondées...

Forums et consultation en ligne ont drainé bien peu d'affluence. Alors que nous étions en droit d'attendre des « Innovations » visant à améliorer la qualité des services publics et des conditions de travail des agent-es, force est de constater que l'idée qui prédomine est la baisse rapide des dépenses publiques.

Au final, cette opération s'apparente plus à de la communication, visant à légitimer les mesures que le gouvernement envisage pour faire évoluer la Fonction publique...

Des mobilisations pour maintenir la pression...

La FSU et d'autres organisations syndicales ont appelé les agents à se mobiliser le 10 octobre 2017.

A la demande des neuf fédérations de fonctionnaires, le ministère a accepté d'avancer la tenue du rendez-vous salarial annuel à la mi-juin (c'est-à-dire avant la période de préparation budgétaire), au lieu d'octobre comme initialement prévu.

D'autres mouvements et manifestations (le 22 mars et le 22 mai derniers) ont permis de maintenir la pression. Toutefois, cette annonce ne laisse entrevoir aucune complaisance sur le contenu que le gouvernement mettra dans ces négociations salariales. En effet, depuis près d'un an, la politique menée en la matière n'a été qu'une accumulation de mesures d'austérité, dégradant la situation des près de 6 millions d'agents.

Outre l'amélioration des rémunérations et du pouvoir d'achat, les revendications portent également sur : les créations de postes de titulaires, au lieu d'un recours accru à des contractuels (préservation du statut), la formation, et aussi la défense de la représentation salariale.

Et c'est parti pour de nouvelles consultations !!!

Sans attendre les conclusions de l'action publique 2022, le gouvernement lance une consultation sur 4 chantiers essentiels pour l'avenir de la Fonction publique :

- réduire le périmètre des instances de concertations (CAPA, fusion CHSCT et CT), sous l'argument de l'efficacité,
- accompagnement renforcé pour les évolutions de carrière (plans de départ volontaire, orientation vers le privé),
- notation et rémunération plus individualisée (avec une part liée au mérite),
- élargissement de la possibilité de recrutement de contractuels sur des emplois pérennes

Ainsi, à la mi-mai, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, a lancé une « concertation » avec les syndicats de fonctionnaires... avec, en ligne de mire, un plan de contractualisation plutôt qu'un plan de titularisation, **ce qui pour la FSU, constitue une attaque contre le statut de fonctionnaire.** Egalement au programme, la notation au mérite (individuelle ou collective).

La FSU s'oppose à la réduction des missions et du périmètre de la Fonction publique.

Il faut au contraire développer, conforter le modèle social et faire vivre un réel dialogue social dans la Fonction publique.



Quelques chiffres :

fin 2016, la Fonction publique comptait **967.000 agents non titulaires** pour **5.7 millions d'agents publics (INSEE)**

Une petite victoire qui doit en amener d'autres

La forte mobilisation du 15 mars, où 200 000 retraité(e)s ont manifesté contre la hausse de la CSG, et plus généralement contre la baisse de leur pouvoir d'achat a fait reculer le gouvernement.

Ainsi, 100 000 couples ne seront plus concernés par cette hausse, qui touche encore tout de même 7,5 millions d'entre eux. C'est une petite victoire, mais qui doit en amener d'autres. Répétons le encore, cette mesure est particulièrement inique pour tous les retraité(e)s, qui ont déjà vu leur retraite baisser les années passées et qui sera bloquée en 2018. C'est particulièrement insupportable sur de petites pensions, alors que d'énormes cadeaux fiscaux sont offerts aux plus nantis. Les retraité(e)s méritent leur retraite même si elle est confortable et ce n'est pas à eux de financer telle ou telle réforme.

Merci ? ... Non, pas vraiment !!!

Communiqué FSU - Le 14/04/2018

Pourquoi les retraités en effet devraient-ils dire « merci » au Président de la république ?

- Pour la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018 pour 60% de retraités ?

- Le gel des pensions en 2018 ?

- Le refus de recevoir les représentants des organisations syndicales et associations de retraités du groupe des 9 ?

- De répondre aux revendications d'amélioration du pouvoir d'achat alors que la pension moyenne est de 1376 euros et que 10% vivent au-dessous du seuil de pauvreté ?

- Ou encore pour refuser d'entendre les 200 000 retraités qui ont manifesté le 15 mars dernier ?

Oser affirmer que « cela demande un effort aux retraités, c'est vrai. Et je les en remercie » est indigne face aux difficultés à vivre de bon nombre de nos concitoyens.

En réponse à cette provocation, la FSU tient à dire que les retraités ne sont pas dupes, mais que par contre ils sont en colère !

Avec le « groupe des 9 », la FSU va poursuivre ses actions pour obtenir la revalorisation des pensions et l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Promesse de campagne

En 2018, ce gouvernement aura pris **4,5 milliards** aux retraité(e)s et donné **5 milliards** aux très riches. En 2019, cela sera pire avec la suppression de « l'exit tax ».

Faire les poches des retraité(e)s pour alimenter les comptes des personnes les plus riches, il fallait y penser. C'est une curieuse façon d'augmenter le pouvoir d'achat des français, comme annoncé lors de la campagne électorale par le candidat Emmanuel Macron.

Retraité(e)s toujours dans l'action

Si on peut noter un petit recul concernant la hausse de la CSG suite à la mobilisation du 15 mars, cela n'est pas suffisant pour les neuf organisations syndicales (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA), d'autant que son application n'est prévue que pour 2019.

Dans un communiqué, elles ont indiqué : « *décidé d'accentuer la pression sur le gouvernement et sur les parlementaires* ».

Rappelons cette troisième journée de mobilisation le 14 juin dernier, avec des initiatives décentralisées dans tous les départements. Pour les neuf, « *le fait que d'autres mobilisations sociales et syndicales se développent dans le pays est considéré comme un élément supplémentaire nécessitant le maintien d'une pression spécifique de tous et toutes les retraitées* ».

Par ailleurs, les mêmes organisations syndicales ont lancé une pétition réclamant "une loi de finances rectificative qui annule la hausse de la CSG pour tous, mette fin au gel des pensions et décidant de leur revalorisation".

Les pétitions collectées par les organisations syndicales seront remises au gouvernement et aux parlementaires. Vous pouvez également signer cette pétition en ligne.

<http://www.retraiteencolere.fr/signer.php>



NON À LA BAISSÉ DES PENSIONS

Les retraités et les retraitées : ni privilégiés ni assistés !

Brèves - Se syndiquer

Elections professionnelles : CAPA des PEGC

Les élections professionnelles pour élire entre autres vos représentants PEGC qui siègent en CAPA auront lieu du **29 novembre au 6 décembre 2018**.

Le vote sera électronique comme en 2011 et 2014 mais la procédure sera simplifiée. Un encart joint à ce bulletin n°87 vous en dit plus.

DE QUI S'AGIT-IL ?

Les mesures fiscales du gouvernement permettront de procurer aux Français qui travaillent l'équivalent d'un 13e mois à échéance 2022.

Les fonctionnaires n'ont pas de raison d'être inquiets... Il faut préciser que les agents publics connaîtront cette année une augmentation de leur rémunération proche de 4% : ce n'est pas toujours le cas chez les salariés du privé.

REPONSE : GERALD DARMANIN

Circulaire de rentrée 2018

Pas de circulaire à l'horizon !

Anne, ma sœur Anne...



A ce jour aucune circulaire de rentrée pour 2018 (d'ordinaire, elle paraît en Mars - Avril) ! Les 4 circulaires du ministre en pédagogue compétent, expliquant en détail comment nous devons nous comporter professionnellement en classe (page 6) éclaireront nos esprits...

A suivre !



Bientôt dans vos boîtes !!
Une lettre électronique spéciale PEGC...
fin juin
(SNUIPP-FSU)

Fermeture des CIO

La réforme de l'orientation, présentée actuellement aux syndicats, prévoit de fermer progressivement les CIO.

390 lieux d'accueil de proximité vont disparaître sans aucune justification protestent les syndicats : pas même financière, marque d'un mépris total de leur travail et de leurs compétences. Ils donnent aux familles de précieux renseignements aux moments clés de l'orientation des élèves, que ce soit au collège ou au lycée.

En effet, l'article 10 du projet de loi sur la formation professionnelle stipule que c'est la région, et non plus l'Etat, qui "délivre l'information nécessaire sur toutes les voies de formation aux élèves et aux étudiants". C'est donc la région qui "organise des actions d'information sur les métiers et la formation en direction des élèves et des étudiants".

Le 15 mai, le gouvernement a annoncé aux syndicats qu'il maintiendrait un CIO par département et que toutes les directions régionales Onisep ne seront pas transférées aux régions.

Cependant, les organisations syndicales SNES, SE-Unsa, Cgt, Sgen, Cfdt, FO et Sud ont appelé à manifester le 5 juin pour obtenir le retrait de cette réforme qui n'apporte rien de plus.

3 POSSIBILITES pour se syndiquer :

- en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/>
- contacter votre SA
- renvoyer le talon complété

Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : VILLE :
Mail : Téléphone :
Collège d'exercice :
Code postal : VILLE :

Demande à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

SNUipp-FSU - 128, Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Tel : 01.40.79.50.75

Courriel : college@snuipp.fr

Directeur de publication : Bruno Laulan - Imprimerie Rivaton - 93420 Villepinte

N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - Prix au n° : 1 €

Les Pegc - Le Collège



Pensions PEGC : mode de calcul

Après le dépôt de dossier de retraite, chaque PEGC reçoit un document du rectorat qui le renseigne sur le taux de pension (pourcentage du traitement à 100 % du dernier échelon détenu depuis au moins 6 mois).

Mais qu'en sera-t-il exactement de la pension nette perçue ?

De la pension brute, sont retirés des prélèvements sociaux :

- ◆ **CSG** (Contribution Sociale Généralisée : impôt destiné à participer au financement de la protection sociale). L'une est déductible des impôts, l'autre non.
- ◆ **CRDS** (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale : impôt destiné à résorber la dette de la SS)
- ◆ **CASA** (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie)

Détenu depuis au moins 6 mois en activité

Indice terminal x 4,686 (valeur du point d'indice au 01/02/2017) x taux de pension

10 % du montant brut pour 3 enfants; 5 % par enfant supplémentaire

MGEN < 70 ans (formule référence: 4,22 % ; formule intégrale: 4,98 %)
MGEN > 70 ans (formule référence: 4,40 % ; formule intégrale: 5,18 %)
 * % de (montant brut + majoration)

Exemple : PEGC partiel(e) en retraite au 5ème échelon CE, ayant eu 3 enfants avant 2004, avec toutes ses annuités de cotisations, avec donc un taux de pension de 75 %, à 62 ans et avec la formule MGEN référence, pour l'année 2018.

Indice terminal avant retraite	793		
Montant brut de la pension	2 787,00		
Majoration pour enfants	278,70		
CSG non déductible		73,58	
CSG déductible		180,88	
CRDS		15,33	
CASA		9,20	
MGEN (ici formule référence à 4.22%)		129,37	
Totaux du mois		3 065,70	408,36
Net à payer		2 657,34	

2,4 % de (montant brut + majoration)

5,9 % de (montant brut + majoration) (au 01/01/2018)

0,5 % de (montant brut + majoration)

0,3 % de (montant brut + majoration)

Montant imposable =
 Montant brut + majoration — CSG déductible

Montant imposable 2 884,82

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître votre pension nette .

DECEMBRE 2018 : Elections professionnelles



UN ENJEU POUR LA DEMOCRATIE SOCIALE

Faire vivre la démocratie sociale dans la fonction publique, en choisissant les élu(e)s du SNUipp et de la FSU, pour défendre les intérêts des personnels

Les élu(e)s SNES-SNUIPP-SNEP, par leurs interventions, tant au niveau académique que ministériel, ont permis des avancées importantes dans de nombreux dossiers PEGC :

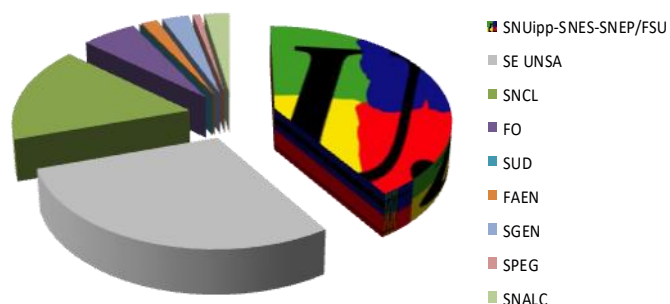
- ◆ La diminution importante des durées d'échelon de la Classe Ex. avec PPCR
- ◆ L'augmentation du ratio pour le passage à la Classe exceptionnelle
- ◆ La levée d'avis défavorables en CAPA
- ◆ La mutation inter-académique de collègues, même en cas de refus des académies

Mais toutes nos revendications n'ont pas encore été satisfaites et la FSU avec ses syndicats continuera à mener les batailles sur les dossiers suivants :

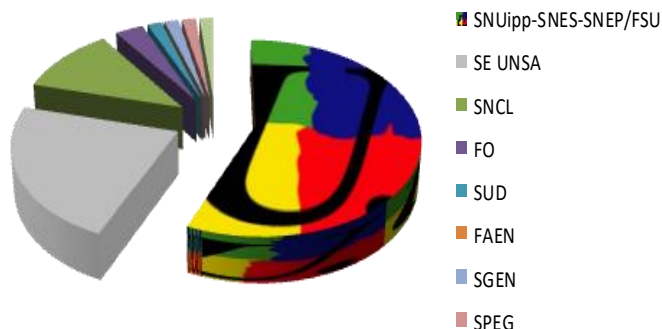
- ◆ Améliorer les fins de carrière
- ◆ Obtenir la nouvelle classe exceptionnelle pour les PEGC (indices supérieurs à 821)
- ◆ Augmenter le pouvoir d'achat
- ◆ Supprimer le jour de carence
- ◆ Dégeler le point d'indice
- ◆ Construire le collège de la réussite

Ces élections revêtent une importance primordiale parce qu'elles permettent d'élire des représentants qui interviendront dans les différentes instances pour y défendre l'ensemble de la profession ainsi que chacun des enseignants dans leur carrière (promotions, mutations, etc...). Elles doivent donc permettre aux syndicats de la FSU de disposer des moyens humains militants pour y parvenir, mais aussi pour construire une école, un enseignement supérieur et une recherche de qualité.

Élections PEGC 2011



Élections PEGC 2014



Les PEGC donnent d'année en année leur confiance au SNUipp-FSU. Le SNUipp-FSU reste à ce jour, le seul à informer par bulletins spéciaux : "Les PEGC, le collège" et par lettres électroniques, des statuts, des droits et des implications des PEGC au sein des collègues.

Les instances élues : des fonctions essentielles

Elles se déclinent sous plusieurs formes, qu'il s'agisse de commissions administratives, consultatives ou techniques.

Elles ont des rôles déjà importants, qui doivent être renforcés. Le SNUipp et la FSU s'y engagent.

Comités techniques CTM, CTA

Un rôle essentiel pour garantir l'égalité des traitements et assurer la transparence dans les actes de gestion.

La FSU a conquis sa place dans le paysage syndical français et a permis de construire des luttes communes.